



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

29/01/2026

**AFFICHEE LE :**

29/01/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

05 février 2026

**L’an deux mil vingt six, le 04 février, à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS, Nathalie OERLEMANS

**ABSENTS** : Erich FREUDENSPRUNG, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : André VROMET à Dominique MASSA, Didier FLAUST à Bertrand HAVARD, Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK à Hélène BURGAT, Annick LECHANGEUR à Josiane MALLET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**SUPERMONDE - PROROGATION DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC  
L’ASSOCIATION AMC ET LES TONTONS TOURNEURS CONCERNANT LE MANOIR  
DE VALLEUIL**

DELIBERATION N° **DELIB-2026-008**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Par conventions signées le 18 mars 2021, la Commune de Mondeville a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec l'association AMC & les Tontons Tourneurs comportant une mise à disposition de locaux à usage tertiaire et artistique au sein du Manoir de Valleuil situé rue de Valleuil et dénommé SUPERMONDE.

Ces conventions arrivent à échéance le 18 mars 2026 soit entre les deux tours des prochaines élections municipales de mars 2026.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'occupation du bâtiment municipal et la stabilité des activités qui s'y déroulent, il convient de prolonger les conventions précitées dans les mêmes termes et conditions initialement prévus pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Ce délai permettra au prochain conseil municipal de se saisir des objectifs de la convention, qui pourra être débattue et adoptée selon les modalités qu'il jugera appropriées.

### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'avenant de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que celui de la convention d'occupation temporaire du Manoir de Valleuil passées avec l'association AMC et Les Tontons Tourneurs joints à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif aux deux conventions susmentionnées ainsi que tous les actes pouvant s'y rapporter et nécessaires à l'application de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Dominique MASSA**